



Retraite partielle car non déclaration par le patron

Par **Pierre57**, le **29/07/2019** à **14:30**

Bonjour,rnrn rnrnMa maman aujourd'hui retraitée à travaillé comme femme de ménage dès l'age de 14 ans.rnrnLa société l'ayant employé toutes ces années n'a déclaré maman qu'a ses 40 ans, maman a donc travaillé 26 ans sans cotiser et se retrouve aujourd'hui avec une retraite de misère.rnrnEst il possible d'entamer une procédure pour régulariser cette situation?rnrnLa société concernée n'existe plus aujourd'hui et ses anciens employeurs sont décédésrnrnde puis longtemps...Il reste toutefois possible de prouver la véracité de cette situation.rnrn rnrnMerci d'avance pour votre conseil.

Par **morobar**, le **29/07/2019** à **14:43**

Bonjour,rnrnIl faut s'adresser à la CNAV pour savoir si des témoignages peuvent être obtenus utilement.rnrnOn ne peut en dire plis, vous ne précisez pas la délivrance ou non de bulletins de salaire...